



Nouvelles du Collectif 17 août 2020

Malgré le covid qui nous a contraint à annuler nos réunions et des soirées- débat, à repousser des visites à des malades ou des riverains, nous ne sommes pas restés inactifs. Voici un bref compte-rendu des évènements depuis le dernier mail de début juin.

1- Vie du Collectif

Le **30 juin**, un pique-nique très convivial a réuni une trentaine de membres du Collectif chez Marie France et Jean-Louis.



Réunions du Collectif

Deux réunions sont prévues, sous réserve de pouvoir les tenir :

- **Mardi 8 septembre** à 20h à BETTON (35)
- **Samedi 3 octobre** à NEUILLAC (56) près de PONTIVY. Le déroulement de la journée n'est pas encore arrêté, mais victimes des pesticides et riverains prendront la parole ; nous partagerons le déjeuner ensemble et organiserons un débat ensuite sur un thème qui reste à définir.

Adhésions 2020

L'annulation de beaucoup de rencontres a nui à la poursuite des adhésions ; nous allons faire une relance début septembre. Pensez à renouveler votre adhésion ; c'est important pour les finances (nous ne sollicitons pas de subventions) et pour le rayonnement du Collectif.

Vous pouvez adhérer :

- En allant sur le site du Collectif et en réglant par carte bancaire : <https://victimepesticide-ouest.ecosolidaire.fr/>
- En envoyant un chèque à : La Primelais – 35830 - Betton

2-Soutien aux victimes des pesticides :

Une amie décédée :

Odette, paysanne dans le Maine et Loire a pris sa retraite le 1^{er} octobre 2020 ; deux semaines plus tard, lui était diagnostiquée une tumeur cérébrale (glioblastome) ; le centre de pathologies professionnelles l'a encouragée à faire une demande de reconnaissance en maladie professionnelle, ce qu'elle a fait avec notre soutien le 15 mars ; malheureusement son état s'est subitement aggravé et elle est décédée le 17 juin.

Nous accompagnerons Jean Louis jusqu'à l'obtention de la reconnaissance et de la rente associée.

Odette est la troisième adhérente du Collectif à décéder d'un glioblastome depuis mars 2020 !

Reconnaissance en maladie professionnelle :

Plusieurs personnes ont été reconnues en maladie professionnelle :

- Michel (22), paysan à la retraite pour un lymphome non hodgkinien.
- Michel (29), employé des espaces verts d'une commune du Finistère pour parkinson
- Claude (56), paysan à la retraite, reconnu en mars 2020, a obtenu un taux d'IPP de 85% et une rente de 840 € par mois, ce qui est appréciable quand la retraite n'est que de 700 € par mois.

Quatre infirmières et aide-soignante au Centre Eugène Marquis à Rennes entre 1970 et 2000 ont déposé fin 2019 une demande de reconnaissance en maladie professionnelle suite aux cancers dont elles ont été atteintes. Elles ont travaillé longtemps sans être protégées des radiations ionisantes et des chimiothérapies.

Trois dossiers viennent d'être transmis au comité régional de reconnaissance en maladie professionnelle (CRRMP) ; pour le quatrième, nous attendons une date d'audience suite au refus de la CPAM.

Actions en justice :

Des audiences prévues en juin – juillet, ont été soit reportées, soit non plaidées pour cause de Covid.

- **Noël POULIQUEN**, ex-salarié de Triskalia à GLOMEL (22) a été reconnu en maladie professionnelle et un taux d'IPP de 80% lui a été attribué. La faute inexcusable de l'employeur a été reconnue le 6 novembre 2019. L'audience qui doit déterminer le montant des indemnités que devra verser Triskalia, prévue le 22 juin au TGI de Vannes, n'a pas été plaidée ; Nous attendons la date du délibéré.
- **Jean Claude CHEVREL** : l'audience prévue le 25 juin au TGI de Rennes, pour statuer sur sa demande de reconnaissance de la faute inexcusable de son employeur, la SAS VEGAM est reportée au **26 novembre 2020**.
- **Christian JOUAULT** conteste le refus de la MSA de reconnaître son cancer de la prostate comme une maladie professionnelle. L'audience prévue le 9 juillet n'a pas été plaidée ; nous attendons la décision du tribunal.
- **Claude LE GUYADER** demande la reconnaissance de la faute inexcusable de Nutrea-Triskalia ; l'audience est prévue le **jeudi 8 octobre 2020** au pôle social du Tribunal judiciaire de Saint-Brieuc.
- **Edith LE GOFFIC** conteste le refus de la faute inexcusable de l'employeur Nutréa-Triskalia lors de l'accident du travail dont a été victime son mari Gwénaél. Nous attendons la date de l'audience à la Cour d'Appel de Rennes.

3-Protection des riverains :

Plusieurs nouveaux dossiers sont en cours :

- Dans les Côtes d'Armor, un paysan bio, voisin d'un agriculteur stockeur de céréales pour les coopératives, doit subir les poussières chargées de pesticides, le bruit des ventilateurs, la circulation de poids lourds et de tracteurs, au risque de perdre sa santé et sa certification bio. En collaboration avec son avocat, nous avons entrepris des démarches auprès de sa mairie et de la communauté de communes.
- Dans une autre commune des Côtes d'Armor, un couple de paysan - boulanger doit faire face au harcèlement de ses voisins conventionnels.
- En Morbihan, un riverain suite à un traitement des champs de maïs qui cernent sa maison, a perdu une cinquantaine de poules et souffre de divers problèmes de santé, en particulier respiratoires. Des analyses et une action sont en cours.

Demande de rectification du contenu des chartes d'engagements des 4 départements bretons

Les « chartes d'utilisateurs » de pesticides ont été publiées mi-juillet et validées aussitôt par les préfets. Elles permettent à ces utilisateurs de diviser par deux les zones de non-traitement autour des habitations. Nous avons dénoncé la consultation bidon qui précédait leur publication, par un courrier envoyé aux 4 préfets bretons le **25 mai**.

<https://victimepesticide-ouest.ecosolidaire.fr/lettre-aux-prefets-au-sujet-de-la-consultation-publique-sur-les-projets-de-charte-dengagements-des-utilisateurs-agricoles-de-pesticides/>

Nous avons eu la surprise de constater que ces chambres d'agriculture prétendaient que nous avions participé à leur élaboration. **Ce qui est un mensonge.**

<http://www.chambres-agriculture-bretagne.fr/synagri/concertation-publique-phytosanitaires-bretagne>

Le **28 juillet**, notre avocat Me LAFFORGUE a envoyé un courrier aux présidents de chaque chambre et aux préfets, leur enjoignant de supprimer de leur communication sur les chartes d'épandages, la soi-disant participation du Collectif.

<https://victimepesticide-ouest.ecosolidaire.fr/7667-2/>

Nous attendons la suppression effective.

Bayer et l'indemnisation des victimes des pesticides

26 juin : Suite à la décision de Monsanto / Bayer de verser plus de 10 milliards de dollars pour mettre un terme aux procédures lancées par environ 125 000 Américains ayant souffert d'un cancer qu'ils imputent à leur exposition au Roundup, nous avons publié un communiqué de presse :

<https://victimepesticide-ouest.ecosolidaire.fr/glyphosate-monsanto-bayer-doit-indemniser-les-victimes-letat-francais-doit-interdire-le-glyphosate-et-accompagner-la-transition/>

qui a été repris par FR3 :

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/bretagne/glyphosate-etat-francais-somme-interdire-herbicide-collectif-1846784.html>

4- Autres actions

Mobilisation contre les élevages industriels et les algues vertes

Notre Collectif a participé à deux actions avec les collectifs locaux, la confédération paysanne 56, Eau et Rivières de Bretagne :

- **19 juillet à LANGOELAN (56)** :
<https://www.letelegramme.fr/morbihan/langoelan/un-pique-nique-militant-contre-les-poulaillers-industriels-19-07-2020-12585468.php>
- **9 août à LORIENT (56)** :
<https://www.letelegramme.fr/bretagne/130-personnes-au-rassemblement-contre-l-agrobusiness-a-orient-09-08-2020-12596034.php>

Eau et pesticides

2% des masses d'eau d'Ille et Vilaine sont conformes aux normes européennes attendues en 2027 !

Face à ce scandale, 3 associations dont **l'arbre indispensable** ont rédigé un manifeste pour une expérimentation sans pesticide sur le bassin versant de la Chèze – Canut (Plélan, Treffendel, Maxent, St Thurial).

<https://larbreindispensable.wordpress.com/2019/07/19/que-lon-donne-une-seule-et-bonne-raison-pour-les-generations-futures-de-continuer-a-autoriser-les-pesticides-sur-les-bassins-versants-des-reserves-deau-potable/>

Le **16 juin**, le Collectif s'est associé avec **l'arbre indispensable** pour rencontrer T. BURLLOT, vice-président chargé de l'environnement en Bretagne, en se déplaçant sur le bassin versant de la Chèze – Canut en présence des médias.

https://rennes.maville.com/actu/actudet_-bretagne-un-cri-d-alarme-sur-la-qualite-de-l-eau-du-bassin-rennais_fil-4137371_actu.Htm

Le dispositif Terre de sources porté par Eau du Bassin Rennais (EBR) se prévaut de vouloir diminuer les pesticides dans l'eau brute ; à quand la sortie des pesticides quand on sait qu'il n'y a que 40 agriculteurs sur 3000 engagés dans la démarche !

<https://reporterre.net/A-Rennes-Terres-de-sources-veut-protger-l-eau-tout-en-aidant-les-agriculteurs>

Covid 19 et abattoirs industriels

18 juillet : face au silence des pouvoirs publics et de la presse, avec l'association **l'arbre indispensable**, nous avons publié un communiqué de presse pour interroger sur les cas de covid 19 dans les abattoirs de porcs.

<https://victimepesticide-ouest.ecosolidaire.fr/omerta-sur-le-covid-19-dans-les-abattoirs-bretons/>

Rencontre du Conseil Régional de Bretagne

Une date de rencontre est prévue le **24 septembre**.

Nous avons demandé les conditions suivantes :

- un ordre du jour clairement défini,
- une disponibilité suffisante pour entendre les victimes et leurs représentants,
- la présence à cette audition d'élus membres de l'exécutif mandatés sur ce dossier,
- la mise en place d'une réunion physique, dans un lieu à votre convenance, prenant en compte les exigences sanitaires du moment (distance, nombre de participants...).

Rencontre des MSA bretonnes

Suite à notre demande de rencontre comme en 2018 et 2019, les MSA nous proposeront en septembre une date.

Suite du mouvement des Coquelicots

Les adhérents du Collectif participent dans leur commune aux rassemblements.

Ce mouvement devrait se terminer mi-septembre 2020 ; à chacun de nous de dire la suite que nous souhaitons y donner :

<https://nousvoulonsdescoquelicots.org/wp-content/uploads/2020/08/coquelicots-la-suite.pdf>

6- Liens

Interventions dans les médias :

- 29 juillet : interview de M. BESNARD sur la radio Plum Fm
<https://www.plumfm.net/>
- 4 août : Laurent Pouliquen (29) atteint de parkinson, a témoigné dans « rendez-vous place du marché »
<https://www.franceinter.fr/emissions/rendez-vous-place-du-marche/rendez-vous-place-du-marche-04-aout-2020>

Articles :

- Mémoire de fin d'études à Sciences Po de Rennes écrit par Clémence ANNO à partir de témoignages d'adhérents du Collectif : « *de l'identité de malade à la mobilisation en tant que victime des pesticides : itinéraires de travailleur.euse.s. agricoles* »
<https://victimepesticide-ouest.ecosolidaire.fr/memoire-de-lidentite-de-malade-a-la-mobilisation-en-tant-que-victime-des-pesticides-itinéraires-de-travailleur-euse-s-agricoles/>
- Des serres bio saccagées dans les Bouches du Rhône
https://www.lemonde.fr/planete/article/2020/08/14/un-agriculteur-intoxique-des-cultures-detruites-une-exploitation-bio-detruite-au-glyphosate-dans-les-bouches-du-rhone_6048990_3244.html
- Le gouvernement réautorise les néocotinoïdes pour la betterave sucrière
https://www.lemonde.fr/planete/article/2020/08/12/le-gouvernement-defend-la-reautorisation-temporaire-des-neonicotinoïdes-sans-quoi-il-n-y-aura-plus-de-filiere-sucriere-en-france_6048799_3244.html

6-Prochaine réunion (à confirmer) :

Mardi 8 septembre 2020 à 20h00

Le lieu dépendra de l'évolution des règles de rassemblement.